

DIAGNOSTIC DU SCOT DU GRAND CLERMONT
SYNTHÈSE DE L'ATELIER 3 - LE SOCLE COMMUN TERRITORIAL
COMMISSION URBANISME
07 DECEMBRE 2023

le Grand Clermont



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DES ATELIERS

2. ETAPES DE TRAVAIL : 3 ATELIERS THEMATIQUES

3. CALENDRIER DES ATELIERS

4. DEROULE DES ATELIERS

5. LES TERRITOIRES A L'EPREUVE DE L'ANTHROPOCENE : PAR STEPHANE CORDOBES

6. ATELIER 3 : SYNTHESE DES FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

7. SCHEMA DE SYNTHESE GENERAL : LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SCOT AU REGARD DES REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DES ATELIERS

La révision du SCOT :

La révision du **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Clermont** a été actée par délibération du Comité syndical du **8 décembre 2022**.

Pour rappel, le SCOT du Grand Clermont a été **approuvé en 2011** et a fait l'objet de **7 modifications**.

Une première évaluation du SCOT a été réalisée 6 ans après son approbation (en 2017). Une nouvelle évaluation a été réalisée à T+12, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'Unités touristiques nouvelles structurantes (Code de l'urbanisme).

Enjeux et objectifs de la révision :

La révision du SCOT vise à **mettre en conformité le SCOT avec les documents supra-SCOT et prendre en compte l'évolution du contexte législatif** : loi ENE, loi ALUR, loi NOTRe, loi ELAN, Ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCOT, loi Climat et résilience (2021), etc.

La loi Climat et résilience impose un calendrier qui nécessite sa prise en compte immédiate. En effet, elle fixe la date butoir pour procéder à l'inscription de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) dans le SCOT au 22 août 2026. L'objectif ZAN vise tout d'abord, à réduire de 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, observée au cours des 10 années précédant la loi, au niveau national, d'ici 2031.

Il s'agit également de **prendre en compte dans le SCOT les enjeux liés à la transition écologique** : un premier regard prospectif a permis d'envisager le territoire à l'horizon 2050 avec la démarche « Demain le Grand Clermont ». Cette démarche a permis d'aboutir à 4 engagements préfigurateurs du futur Projet d'aménagement stratégique (PAS) et cette ambition doit se traduire dans le SCOT par un renouvellement des politiques d'aménagement et de développement du territoire pour prendre le virage de la transition écologique.

Le SCOT doit donc prendre en compte ce nouveau contexte institutionnel et opérer un changement de paradigme en intégrant de nouveaux sujets, et notamment :

- définir une trajectoire menant au **ZAN (Zéro artificialisation nette)**
- les **transitions écologiques et énergétiques**, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de GES, etc.
- les enjeux liés à l'**économie circulaire**
- des **activités agricoles** respectueuses des sols et les **besoins alimentaires**

Elaboration du diagnostic :

Le diagnostic prendra en compte les résultats de l'évaluation et produira la connaissance et la compréhension du territoire afin d'objectiver ses forces et ses faiblesses (démographie, attractivité, évolutions sociétales, capacité de résilience, etc.) et ainsi guider les choix stratégiques à entreprendre, déterminer l'ampleur et la profondeur des évolutions à intégrer au SCOT.

L'**Agence d'urbanisme de Clermont Massif Central (AUCM)** intervient en appui auprès du Grand Clermont pour la réalisation du **bilan d'évaluation** obligatoire à 12 ans et la **construction du diagnostic** en lien avec les membres de la **Commission Urbanisme** du Grand Clermont.

Il s'agit d'élaborer un **diagnostic à visée prospective** permettant de mettre à jour la connaissance du territoire et appréhender la manière dont le changement climatique va impacter le Grand Clermont en vue de qualifier le niveau d'ambition politique et statuer sur la profondeur de la révision du SCOT, et ce à travers une démarche collective réunissant la Commission Urbanisme, sous la forme d'ateliers, dans une logique d'analyse territoriale du changement climatique conduite à partir d'un atlas permettant une approche située et itérative.

Objectifs des ateliers :

- Mettre à jour la connaissance du territoire → comprendre où en est le territoire
- Formaliser les enjeux qui le caractérisent et engagent son avenir → appréhender la manière dont le changement global va impacter le territoire du Grand Clermont
- Qualifier le niveau d'ambition politique → statuer sur la profondeur de la révision du SCOT

2. ETAPES DE TRAVAIL : 3 ATELIERS THEMATIQUES

L'analyse territoriale sera conduite à partir d'un atlas à visée prospective à travers 3 ateliers thématiques :

1- les dynamiques à l'œuvre (ce avec quoi il faut composer)

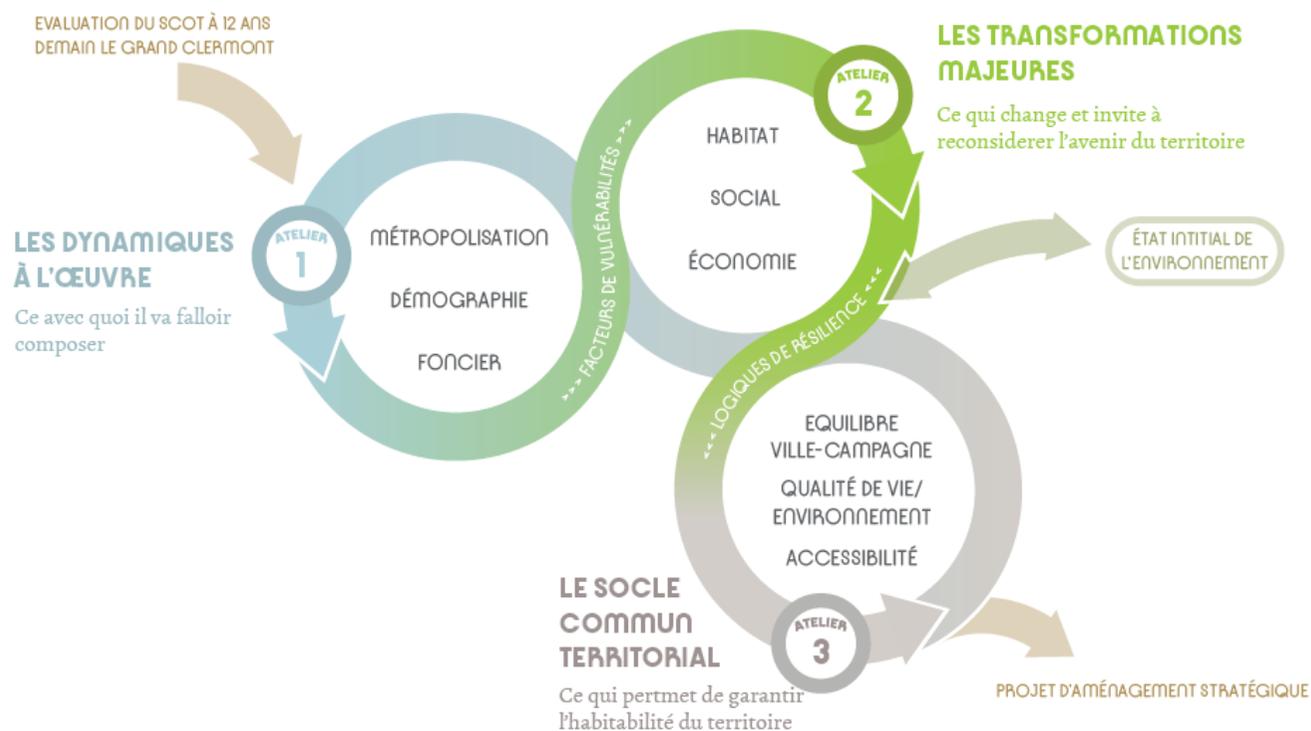
METROPOLISATION / DEMOGRAPHIE / FONCIER

2- les transformations majeures (ce qui change et invite à reconsidérer l'avenir du territoire)

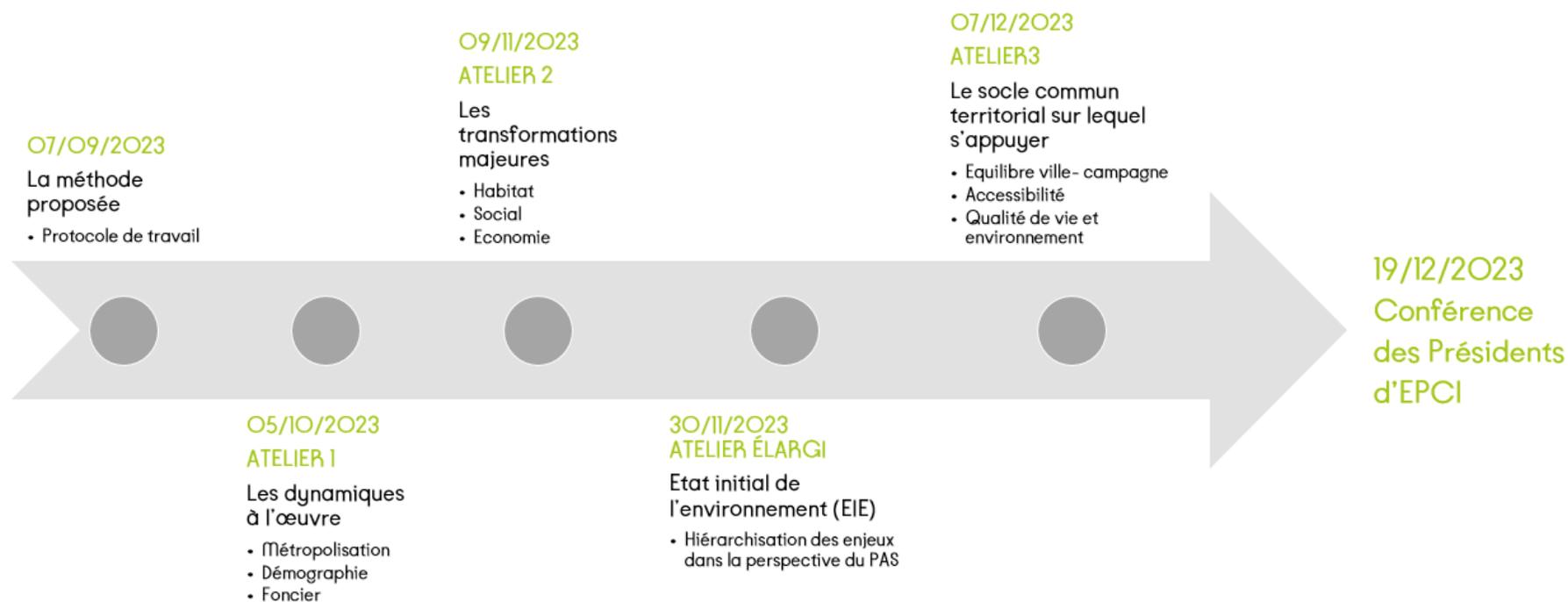
HABITAT / SOCIAL / ECONOMIE

3- le socle commun territorial (ce que permet de garantir l'habitabilité du territoire)

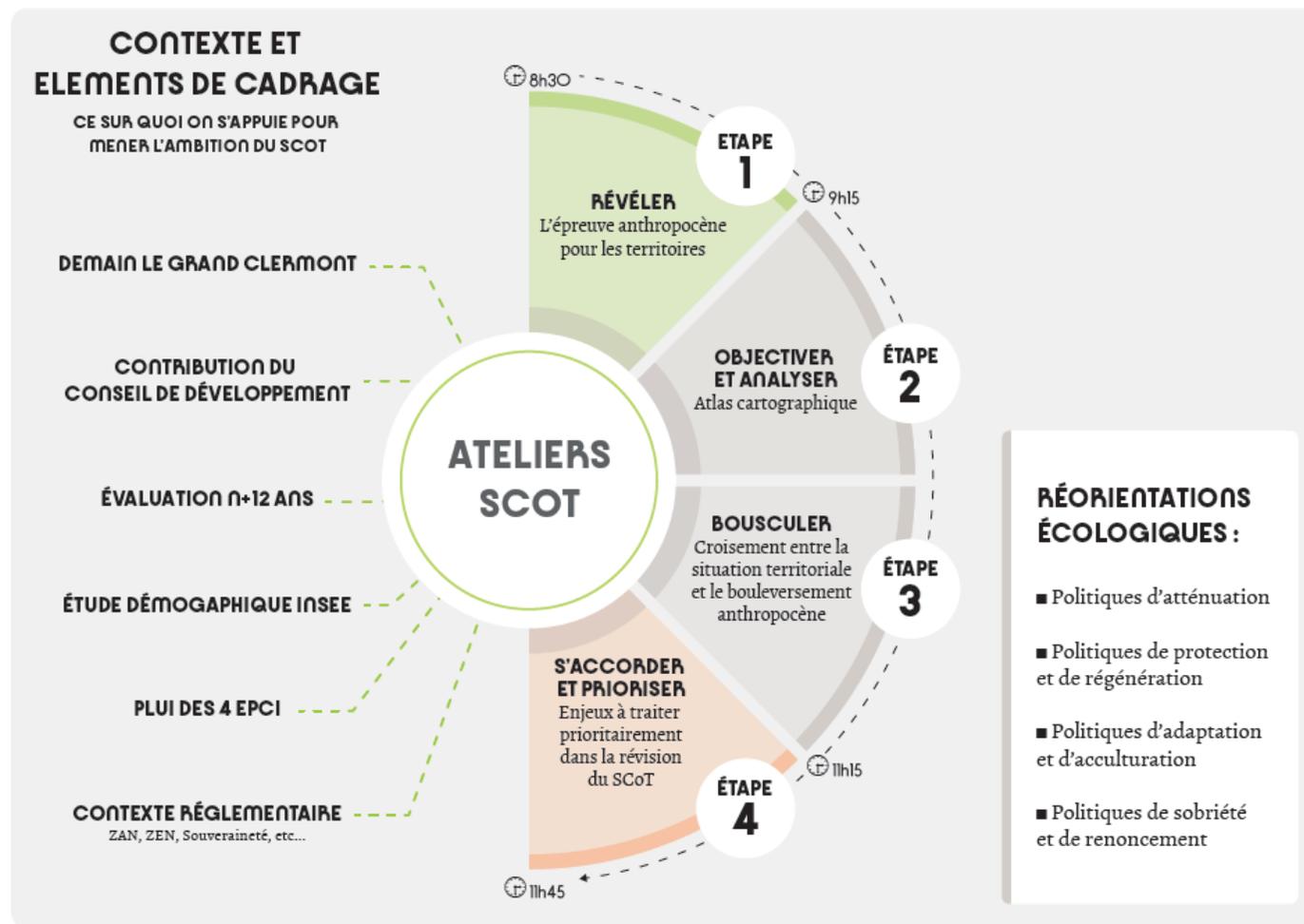
EQUILIBRE VILLE-CAMPAGNE / ACCESSIBILITE-MOBILITES / ENVIRONNEMENT-QUALITE DE VIE



3. CALENDRIER DES ATELIERS

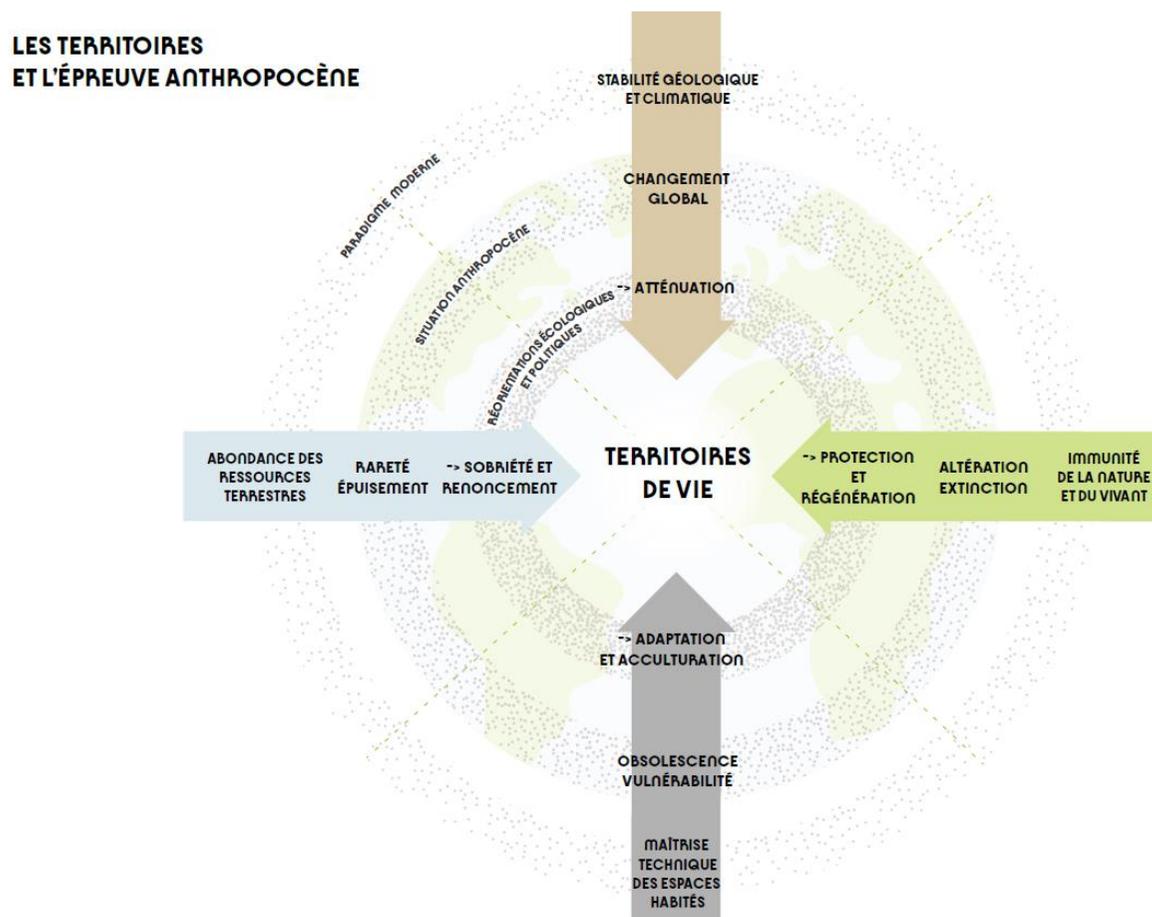


4. DEROULE DES ATELIERS



5. LES TERRITOIRES A L'ÉPREUVE DE L'ANTHROPOCÈNE : PAR STÉPHANE CORDOBES

Le schéma ci-dessous a été présenté lors de l'atelier par Stéphane CORDOBES, directeur de l'AUCM. Le schéma présente à la fois les grands enjeux auxquels le territoire est confronté (changement global, altération/extinction des ressources de la nature et du vivant, rareté/épuiement des ressources, etc.), et les réorientations écologiques à engager (atténuation, protection et régénération, adaptation, sobriété et renoncement) pour répondre à ces problématiques à travers le SCOT. Cette approche a servi de support dans le cadre des ateliers pour définir les enjeux prioritaires pour le SCOT au regard de ces grands bouleversements.



6. ATELIER 3 : SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX

Liste des cartographies et schémas présentés lors de l'atelier 3 :

EQUILIBRE VILLE-CAMPAGNE

1. Occupation des sols (en 2020)
2. Trame verte et bleue (TVB)
3. Charpente paysagère (2011)
4. Indice de concentration de l'emploi (en 2020) + Actifs travaillant dans leur commune de résidence (en 2020)
5. Déplacements domicile-travail (en 2020)

ACCESSIBILITE / MOBILITES

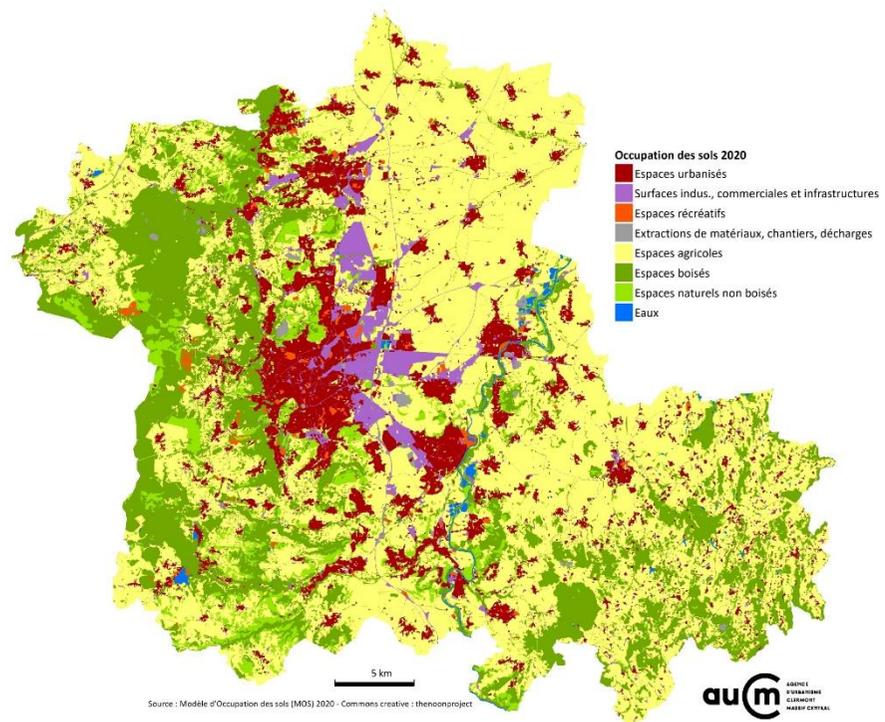
6. Flux de déplacements quotidiens des habitants du Grand Clermont (en 2012)
7. Consommation foncière et réseaux de transports en commun structurants (2011-2020)
8. Répartition des déplacements selon les motifs (en 2012)
9. Evolution (2012-2020) et part modale des déplacements domicile-travail (en 2020)

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE VIE

10. Consommation d'énergie (en 2021)
11. Production d'énergies renouvelables - ENR (en 2021)
12. Emissions de gaz à effet de serre - GES (en 2021)
13. Etat de la ressource en eau
14. Pollutions atmosphériques et qualité de l'air

THEME : EQUILIBRE VILLE-CAMPAGNE

1. Occupation des sols (en 2020)



ANALYSE / CONSTATS

Depuis l'entrée en vigueur du SCOT en 2011, les grands équilibres d'occupation des sols ont été maintenus, mais la surconsommation foncière des EIAF, encore importante au regard des objectifs du ZAN, menace ces équilibres :

- La consommation des terres agricoles, naturelles et forestières ralentit mais reste une réalité.

- En 2020 : 17 % du territoire du Grand Clermont sont couverts par des espaces aménagés, 29 % par des espaces naturels, 54 % par des espaces agricoles.

- Sur la période 2011-2020, en moyenne 122 ha/an ont été aménagés (l'équivalent de 203 stade de foot), ce qui représente toutefois 33 ha/an de moins qu'entre 2005 et 2011.

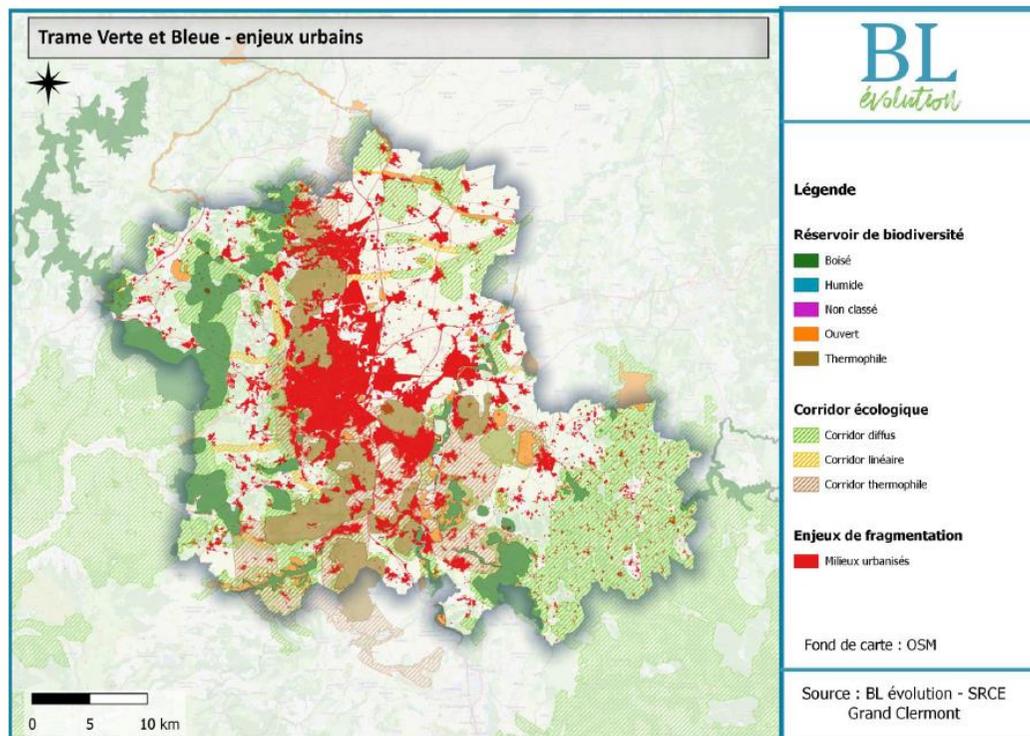
- En 2020, les zones d'habitat, les grands équipements, les zones économiques, les infrastructures occupent près de 22 300 ha, soit 1 100 ha de plus qu'en 2011.

- 3 dynamiques sont à l'œuvre : artificialisation (cause principale avec 925 ha de terres agricoles urbanisés entre 2011 et 2020), enrichissement/défrichement et renaturation.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a une surpression dans les secteurs qui ont déjà été urbanisés - 1 000 ha urbanisés = cela correspond à environ 10 exploitations agricoles ... - Les projets d'agrivoltaïsme constituent un risque : avec le Zan, il ne s'agit pas de surfaces urbanisées, or cela dénature les sols, et ce sont des installations qui se font en plein champ (en-dehors du bâti existant) + risque paysager avec des parcs qui peuvent atteindre des tailles importantes 			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
<ul style="list-style-type: none"> - L'urbanisation s'est développée différemment entre l'est et l'ouest, selon la géographie : entre les petits noyaux/bourgs dans les secteurs de PNR et l'étalement urbain de la plaine, quel modèle de développement voulons-nous en 2050 ? 			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise foncière reste cruciale si les collectivités veulent garder la main (autonomie alimentaire) : maîtrise du foncier agricole et maîtrise des ZAC = doit-on continuer à vendre des parcelles pour des activités économiques ou faut-il plutôt les louer ? - La transmission des exploitations et des terres agricoles : pour respecter les objectifs du Zan et garantir une souveraineté alimentaire - Reconquête des logements vacants - Avec l'étalement urbain, il faut se poser la question de l'extension des réseaux (notamment pour l'eau potable, dans des secteurs ruraux) : comment amener les réseaux d'eau dans des hameaux isolés pour reconquérir ces espaces et participer à la rénovation du patrimoine bâti identitaire (anciennes fermes ? par exemple). - Doit-on privilégier l'extension de l'urbanisation autour des pôles de vie ? - Réfléchir à la mixité des zones d'habitat et tertiaires : déplafonnement des hauteurs par exemple, densification, autoriser l'habitat dans des zones commerciales, etc. 			

2. Trame verte et bleue (TVB)



ANALYSE / CONSTATS

L'un des territoires les plus fragmentés d'Auvergne :

- Des réservoirs de biodiversité très localisés avec deux principaux poumons verts à l'ouest et à l'est correspondant aux 2 PNR : secteurs boisés à l'ouest, milieux thermophiles selon une continuité nord-sud, bords de l'Allier (ripisylve), coteaux du Livradois à l'est.

- Nord du territoire (Limagne) caractérisé par une agriculture plus intensive = moins de réservoirs.

- Corridors écologiques : diffus sur le secteur Livradois, nombreux corridors, notamment boisés à l'ouest et au sud, et très peu en partie nord.

- Un réseau hydrographique dense (surtout au sud) = une trame bleue très présente, mais en mauvais état écologique.

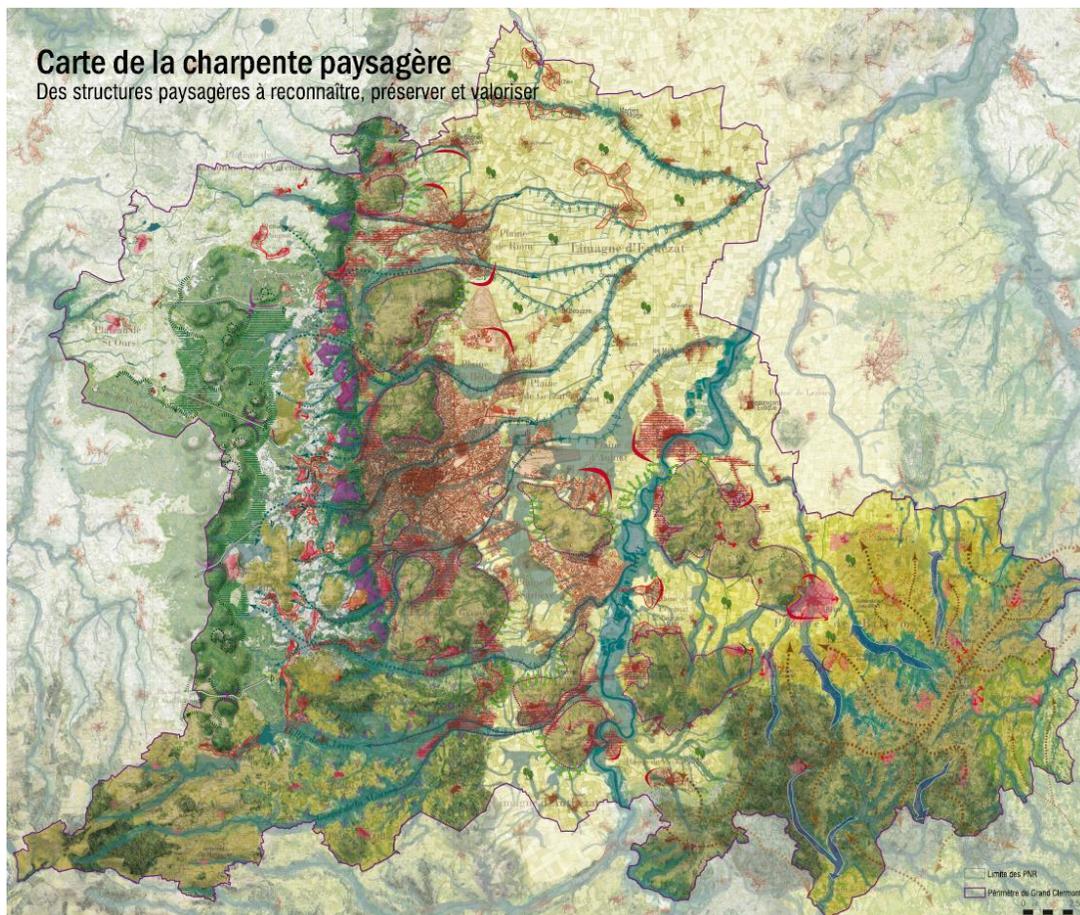
- L'Allier = une colonne vertébrale essentielle au maintien de la biodiversité.

- Des axes de communication (réseaux divers, routes, lignes électriques) qui constituent des obstacles aux déplacements de certaines espèces (selon un axe est-ouest entre les deux PNR).

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
<ul style="list-style-type: none"> - Espèces envahissantes : il va falloir s'adapter, car on peut difficilement supprimer certaines espèces (comme la renouée du Japon, par exemple) - Dépérissement forestier : risque d'incendies 			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les PPRI et les risques d'inondation dans le SCOT : il faudrait réussir à modéliser/simuler la circulation de l'eau en période de fortes pluies et d'inondation pour adapter les aménagements urbains et limiter les risques (meilleure connaissance et anticipation de ces risques) 			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration des continuités végétales là où elles ont été dégradées - Renaturation et fonctionnement écologique des milieux naturels, et en particulier les zones humides (ZH) et les cours d'eau > solidarité/liens amont-aval - Continuités TVB est-ouest entre les deux PNR mais pas uniquement, il faut aussi s'attacher aux continuités écologiques nord-sud ! - Désimperméabilisation dans certains secteurs et revégétalisation des villes - Urbanisation/aménagement du territoire qui tient compte de la circulation et de la pénétration de l'eau dans les sols (ruissellement) - Maîtrise de l'étalement urbain favorable à la biodiversité : on arrête de s'étendre ! - Nécessité d'une déclinaison locale et fine des TVB à toutes les échelles : à l'échelle du SCOT et des PLUi, à l'échelle des bourgs, villages, et quartiers - Conserver des sols fonctionnels : attention forte sur les pratiques agricoles et l'urbanisation 			

3. Charpente paysagère (2011)



ANALYSE / CONSTATS

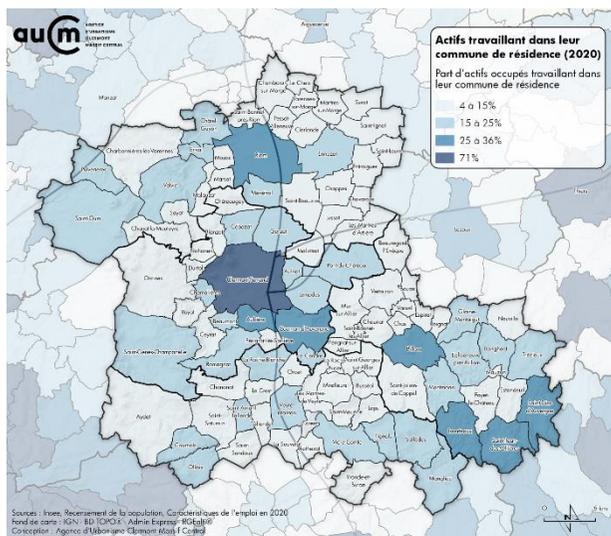
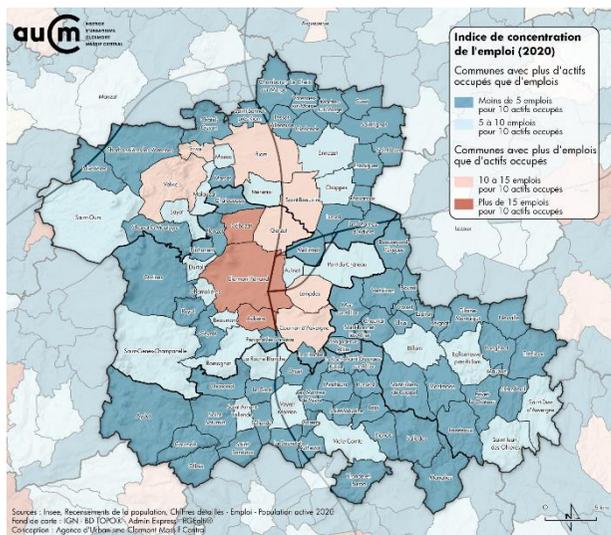
Des phénomènes d'expansion urbaine qui menacent la lisibilité des structures paysagères :

- Une diversité d'entités paysagères sur le Grand Clermont : Chaîne des puys, Faille de Limagne, plaines agricoles, Val d'Allier, buttes, etc.
- Des domaines de l'eau et du relief parfois menacés par des extensions urbaines en-dehors des sites géographiques de bourg (domaine de l'eau illisible en milieu urbain, cours d'eau à retrouver).
- Des dynamiques urbaines qualifiées de tentaculaires, linéaires ou éparses.
- Des enjeux spécifiques aux deux PNR.
- Des coupures d'urbanisation essentielles car garantes de la lisibilité des structures paysagères à l'échelle de l'agglomération : notamment dans la plaine et autour de villes et bourgs structurants (Billom, Riom, etc.) et des espaces de respiration pour protéger les structures du relief et le domaine de l'eau.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
- Les paysages restent le premier facteur d'attractivité de notre territoire (pour les habitants, les nouveaux résidents, les touristes), donc c'est une question majeure			
FAIBLESSES			
- Attention au développement de l'habitat léger : veiller à une bonne intégration paysagère			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Poursuivre les efforts de maîtrise des développements pavillonnaires sans identité			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - La question centrale pour le SCOT est celle de l'habitabilité du territoire à l'horizon 2050 : végétalisation, orientation, vues sur le paysage, matériaux, sobriété, etc. - Préservation de l'identité paysagère des bourgs (par exemples les forts villageois) et lutte contre la banalisation des paysages (lotissements pavillonnaires notamment) - Primordial de préserver les paysages (secteurs PNR et Unesco mais pas uniquement) et répondre à ces enjeux dans les PLUi - Restauration des paysages : comment restaurer certaines « vues » ? - Importance du traitement des marges et lisières des espaces urbanisés permettant de garantir une cohérence d'ensemble et assurer une lisibilité entre espaces bâtis et non bâtis 			

4. Indice de concentration de l'emploi (en 2020) + Actifs travaillant dans leur commune de résidence (en 2020)



ANALYSE / CONSTATS

Une déconnexion forte entre lieux de domicile et lieux de travail avec des emplois concentrés dans les pôles urbains et des communes très résidentielles :

- Les communes avec plus d'emplois que d'actifs occupés sont les pôles urbains (Clermont et Riom) et certaines communes de première couronne disposant de grandes zones d'activités pourvoyeuses d'emplois comme Cébazat, Aubières, Gerzat, Lempdes, Cournon, Enval, Volvic. Tous les emplois dans ces communes ne sont toutefois pas occupés par des résidents de la commune.

- A l'inverse, plus on s'éloigne des pôles urbains, plus le nombre d'actifs occupés est supérieur au nombre d'emplois.

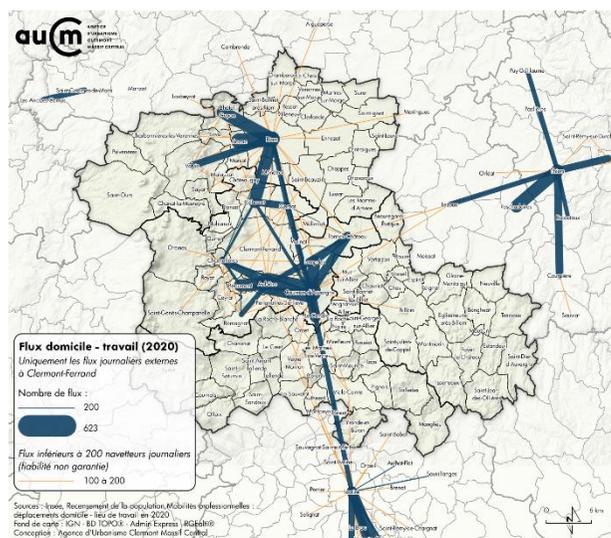
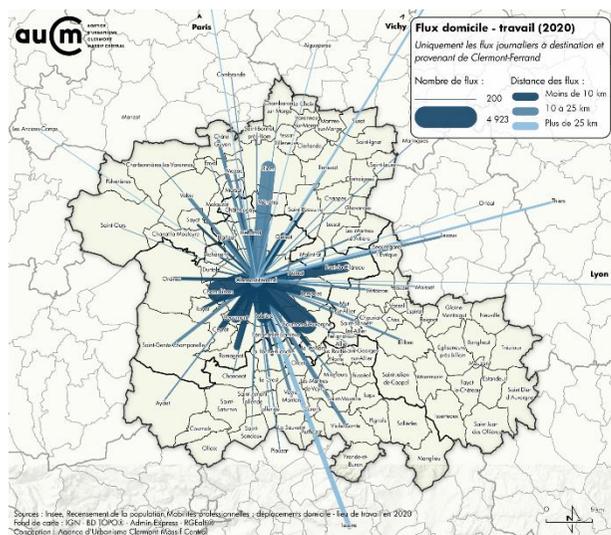
- Les communes majoritairement résidentielles se situent aux franges nord et ouest du territoire, et dans un grand quart sud-est (forte spécialisation de Mond'Arverne et Billom Communauté).

- Les communes avec une part importante d'actifs travaillant dans leur commune de résidence correspondent à différentes situations : petits bassins d'emplois, présence d'agriculteurs, etc.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
- Prendre également en compte la question de l'intégration des migrants (climatiques) : exemples réussis à Pessat-Villeneuve et à Vic-le-Comte dans les années 1990			
FAIBLESSES			
- Besoin de comprendre quelles populations pourraient arriver avec les changements climatiques			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Sur le territoire de Mond'Arverne : on constate de plus en plus de déplacements pour les achats et les loisirs vers Issoire (à l'extérieur du SCOT)			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Difficile de se positionner et d'envisager 2050 car les emplois vont changer (en lien avec le climat) - Enjeux liés aux migrations climatiques - Conforter la logique actuelle de micro bassins d'emplois autour des pôles de vie 			

5. Déplacements domicile-travail (en 2020)



ANALYSE / CONSTATS

Des déplacements domicile-travail ville-centre > périphérie qui structurent le territoire :

- La plupart des flux journaliers sont en provenance et à destination de Clermont-Ferrand (les flux les plus importants se situent entre Clermont et Chamalières).

- Une nette hausse des navetteurs entrants (pour Clermont) entre 2008 et 2019 (données INSEE) : + 24,5 % (de 27 000 en 2008 à 34 000 en 2019).

- Une hausse moins importante des navetteurs sortants sur la même période : + 19 %.

- En-dehors des flux concernant Clermont : des déplacements importants entre Riom et certaines communes proches (Mozac, Châtel-Guyon, Volvic) et en périphérie sud de Clermont (entre Lempdes et Cournon, Aubière et Cournon, etc.).

- On constate à l'échelle nationale que c'est dans les territoires les moins denses que la distance à l'emploi croît le plus fortement depuis 15 ans.

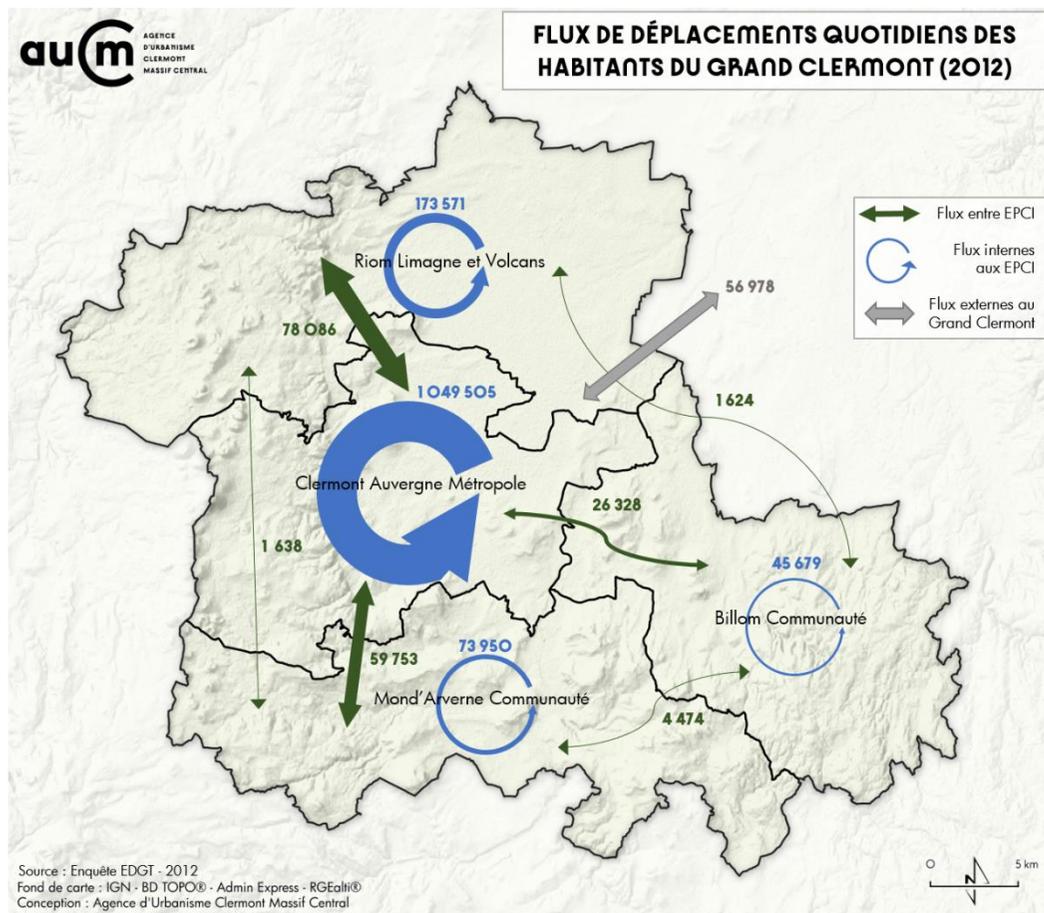
- Les flux inférieurs à 200 déplacements journaliers sont plus difficilement mesurables.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
La plupart des implantations au sein des ZAE relèvent de l'endogène et non de l'exogène (besoin d'extension ou délocalisation d'entreprises à l'échelle du Grand Clermont), Elles ne génèrent donc pas toujours de création d'emplois supplémentaires.			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Voir quel est le pourcentage de déplacements liés au travail : 12 % du total des déplacements			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x			x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement entre lieux de vie et lieux de travail, mais comment ? - Implantation des entreprises en fonction de différents critères : présence de filières de formation et savoir-faire présents sur le territoire, localisation sur adressage, recherche d'un effet Vitrine, accessibilité essentiellement routière et éventuellement en TC - Nécessité de développer des filières de transformation agricole (être moins dépendants de l'extérieur- Conforter la logique actuelle de bassins d'emplois autour des pôles de vie) - Les lieux d'emplois doivent être desservis par les TC = privilégier les pôles desservis pour le développement urbain (habitat, économie, etc.) 			

THEME : ACCESSIBILITE / MOBILITES

6. Flux de déplacements quotidiens des habitants du Grand Clermont (en 2012)



ANALYSE / CONSTATS

Des déplacements quotidiens qui s'effectuent majoritairement à l'intérieur des EPCI et un territoire métropolitain qui concentre une grande partie des flux :

- La majeure partie des déplacements du quotidien des habitants du Grand Clermont s'effectue en interne, entre villes-centres et premières couronnes (pour les 4 EPCI).

- Les flux les plus importants concernent Clermont Auvergne Métropole avec plus d'un million de déplacements quotidiens en 2012 sur le territoire.

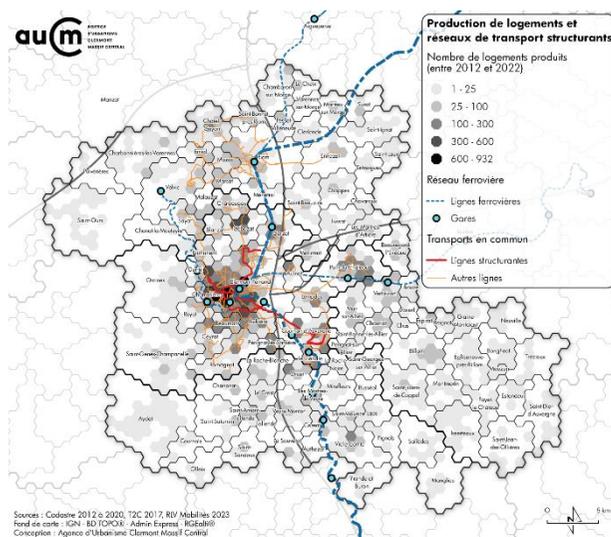
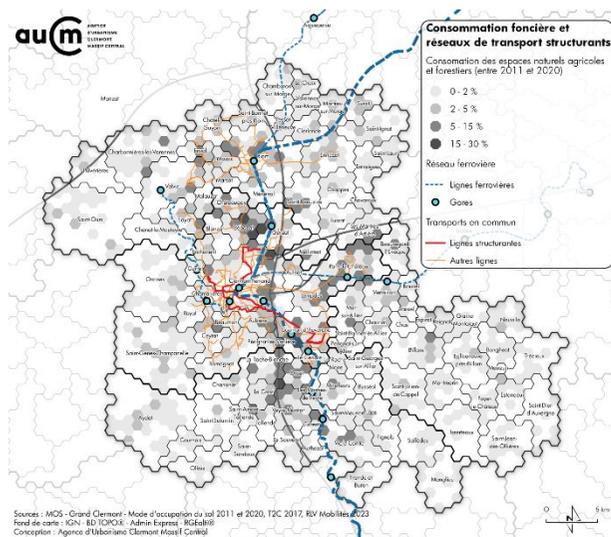
- Les déplacements (entrants et sortants) sont plus nombreux entre la Métropole et RLV (78 000) qu'entre la Métropole et Mond'Arverne (59 000), alors que les flux avec Billom Communauté sont beaucoup plus faibles (26 000).

- Des flux à mettre en parallèle avec l'évolution du déploiement des politiques publiques de transport du quotidien (montée en puissance des AOM locales).

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du covoiturage spontané - Ces résultats (déplacements internes aux EPCI) justifient l'organisation en archipel du SCOT actuel 			
FAIBLESSES			
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de coordination des AOM - Peu de mobilités entre EPCI en-dehors de la Métropole 			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
<ul style="list-style-type: none"> - 3 EPCI sur 4 ont pris la compétence AOM (sauf Billom Communauté) - Rapprochement Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne sous l'égide du SMTC 			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x			x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Polarisation des déplacements autour et vers la Métropole et Clermont-Ferrand - Travailler sur l'infra-EPCI (les déplacements internes) : trouver des solutions pour des déplacements de proximité décarbonés - Accessibilité à la Métropole pour les déplacements domicile-travail, mais pas uniquement - Billom Communauté est tourné vers la métropole clermontoise, mais également vers le bassin thiernois - Nécessité de faire dialoguer les AOM - Renforcer les pôles de vie avec des commerces et services pour favoriser des boucles optimisées de déplacements (par exemple domicile > travail > achats > loisirs > domicile) 			

7. Consommation foncière / production de logements et réseaux de transports en commun structurants (2011-2020)



ANALYSE / CONSTATS

Une inadéquation entre développement urbain et desserte en transports en commun :

- Bien que ralentie, l'artificialisation des terres se poursuit et montre une trajectoire encore éloignée des exigences de sobriétés foncière et énergétique définies au niveau européen et national (ZAN 2050 et ZEN).

- Des consommations d'ENAF plus importantes, dans la plaine, à proximité des corridors autoroutiers et sur les contreforts de la Chaîne des Puys : jusqu'à 30 % localement.

- Un développement urbain selon une logique de périurbanisation : à l'ouest du territoire, dans la plaine, au sud et au sud-est, qui n'est pas corrélé à la présence de lignes de TC structurantes.

- Une urbanisation importante à proximité de certaines gares et pôles multimodaux comme Pont-du-Château, Cournon/Le Cendre, Gerzat (pour autant, les secteurs artificialisés ne sont pas forcément faciles d'accès depuis les gares en l'absence de cheminements directs).

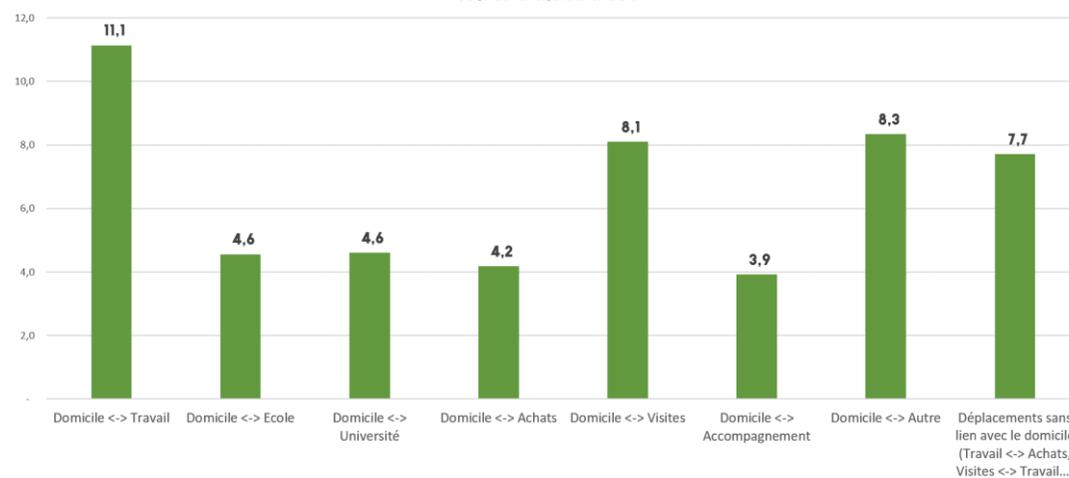
Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
- Les choix résidentiels des ménages sont de plus en plus déterminés par la présence de transports collectifs à proximité			
FAIBLESSES			
- Trop de ruptures de charges lorsque l'on vient de Fayet par exemple pour aller au Zénith ou à Clermont : les connexions ne sont pas faciles, les trajets sont plus longs et la voiture reste le moyen le plus rapide et le plus adapté aujourd'hui			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Pôles métropolitain : étude sur la croix ferroviaire = quel apport pour les réflexions sur le SCOT ?			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Définir un réseau ou un schéma-cible en matière de TC et l'articuler avec les politiques de l'habitat - Faire dialoguer et articuler PLUi / PLH et PDU = contractualiser des objectifs - Viser un équilibre entre développement résidentiel dans le périurbain et absence de TC > risque d'exposer les nouveaux habitants à une précarité liée à une dépendance à la voiture et au coût de l'énergie - S'interroger sur un rapprochement entre Grand Clermont et Pôle métropolitain (sujets en commun sur l'industrie du futur et le ferroviaire notamment) 			

8. Répartition des déplacements selon les motifs

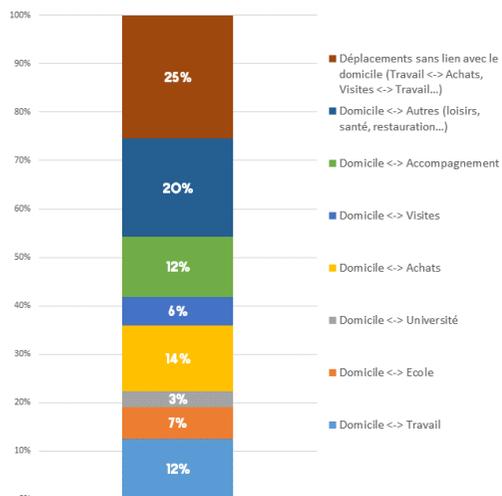
DISTANCE MOYENNE PARCOURUE EN KILOMÈTRE SELON LE MOTIF DE DÉPLACEMENT (2012)

SOURCE : ENQUÊTE EDGT 2012



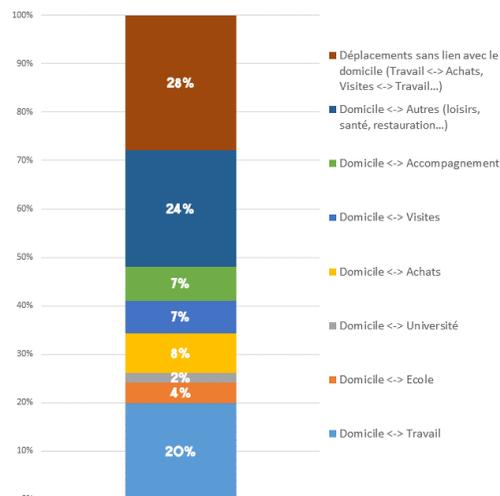
RÉPARTITION DES MOTIFS DE DÉPLACEMENT SELON LE NOMBRE DE DÉPLACEMENTS (2012)

SOURCE : ENQUÊTE EDGT 2012



RÉPARTITION DES MOTIFS DE DÉPLACEMENT SELON LES KILOMÈTRES PARCOURUS (2012)

SOURCE : ENQUÊTE EDGT 2012



ANALYSE / CONSTATS

De nombreux déplacements du quotidien effectués sur des courtes distances - avec un poids important des déplacements domicile-travail :

- La distance moyenne parcourue la plus importante concerne les déplacements domicile-travail (11,1 km en moyenne sur le territoire du Grand Clermont). Si les déplacements domicile-travail ne représentent que 12 % des déplacements, ils pèsent 20 % des kilomètres parcourus.

- Les autres motifs les plus courants (achats, école, etc.) s'effectuent sur des distances plus courtes (4 à 5 km en moyenne).

- Près d'un tiers des déplacements ne partent pas ou n'arrivent pas au domicile. Ces déplacements s'intègrent dans des boucles, qui se font généralement en voiture.

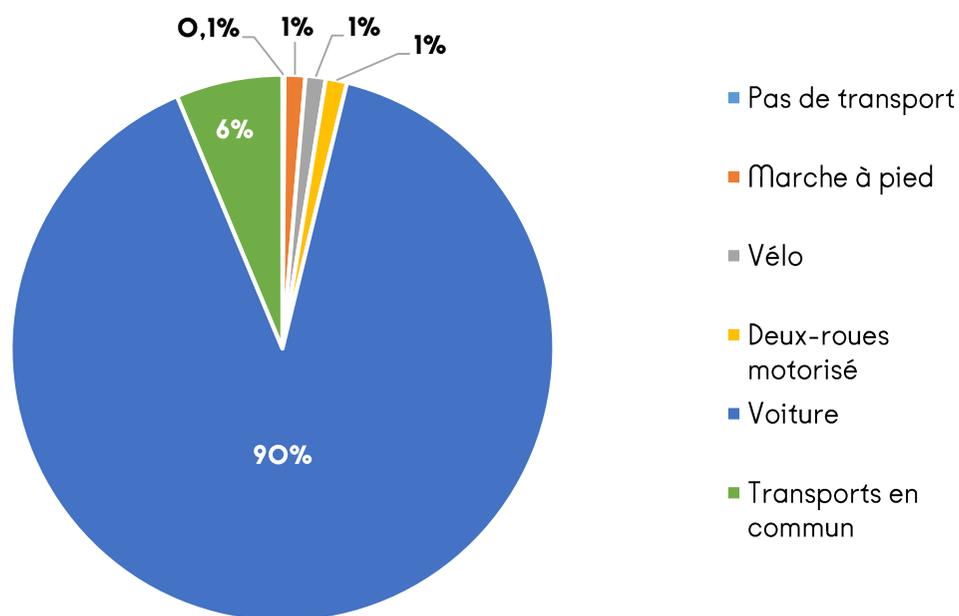
Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
<ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements domicile-travail ne sont pas les plus nombreux mais ils génèrent beaucoup de CO2 (autosolisme) et posent des problèmes de congestion (concentration sur les heures de pointe) 			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
<ul style="list-style-type: none"> - On se déplace moins qu'en 2012 (en moyenne 15 à 20 % de déplacements en moins) : cette baisse des déplacements (constatée dans d'autres métropoles) est historique - Cette baisse est liée : au vieillissement de la population, à l'augmentation des coûts de l'énergie (carburants) et dans une moindre mesure au télétravail (suite au Covid notamment) - Peu de changement globalement depuis 2012 concernant les motifs de déplacements 			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x		x	x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de navettes spécialisées pour l'accès aux loisirs / à la culture - Réadapter les transports par rapport aux nouveaux besoins : mais comment identifier ces nouveaux besoins qui n'existent pas encore ? - Elaborer un SCOT AGILE (en capacité de s'adapter, avec des orientations qui ne sont pas trop figées pour justement pouvoir s'adapter aux changements à venir) - Développer des petits pôles universitaires (en archipel) dans les bourgs en regroupant plusieurs domaines de formation (espaces de coworking étudiant) 			

9. Evolution (2012-2020) et part modale des déplacements domicile-travail (en 2020)

PART MODALE DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DANS LE GRAND CLERMONT

SOURCE : INSEE, DÉPLACEMENTS DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL, 2020



ANALYSE / CONSTATS

La voiture reste encore très majoritairement utilisée pour les déplacements domicile-travail :

- Le nombre de déplacements domicile-travail est en légère augmentation du fait de la croissance de la population active ayant un emploi : + 4,1 % entre 2012 et 2020.

- Pour autant, plusieurs indicateurs au plan national montrent que les personnes se déplacent moins (tous motifs confondus), du fait de la hausse du coût des carburants et de nouveaux modes de vie (télétravail, livraison à domicile, etc.).

- Les flux entrants et sortants de Clermont-Ferrand constituent en 2020 près de 60 % des déplacements journaliers.

- Même si les pratiques de mobilités sont très différentes en fonction des territoires du Grand Clermont, la voiture demeure le mode de déplacement largement dominant pour les flux domicile travail (90 % s'effectuent en voiture, contre 6 % en transports en commun).

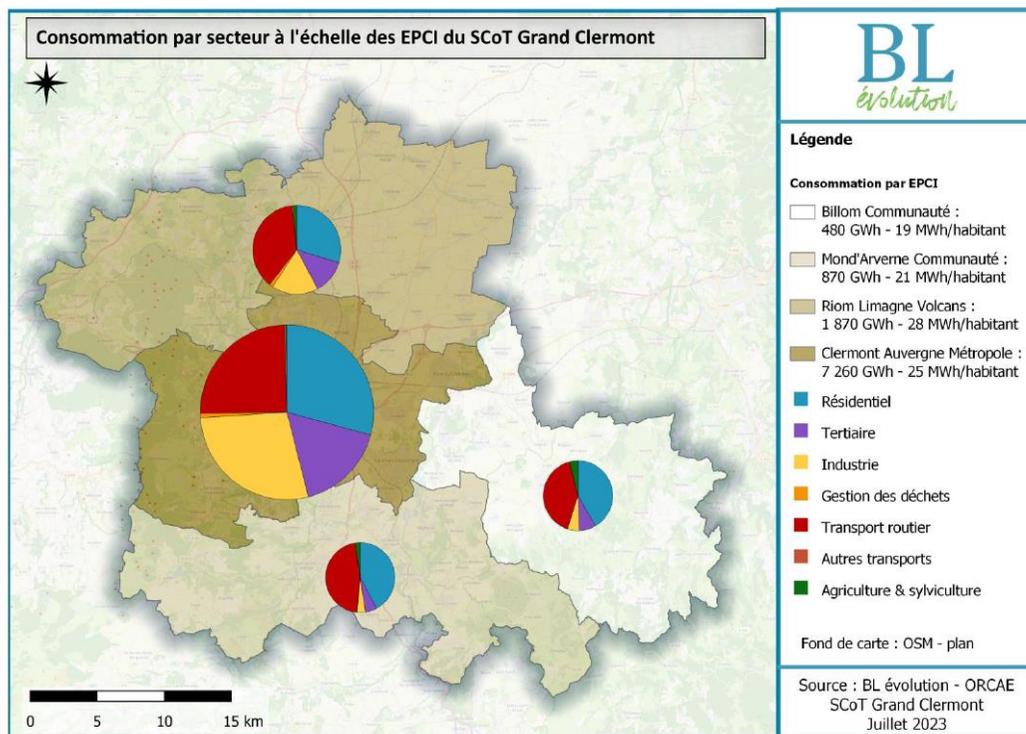
- La marche (1 %) et le vélo (1%) représentent une faible part des déplacements.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
- Systèmes de boucles : permet d'optimiser les déplacements sur le territoire			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'améliorer les infrastructures cyclables (sécurité) et piétonnes (trottoirs, éclairage) sur tous les territoires, y compris les secteurs peu denses (pédibus par exemple) - Solutions alternatives à la voiture individuelle > transports en commun - Voitures autonomes partagées et intelligentes : qui permettront à l'avenir de se passer de TC ? - Rapprocher les lieux de résidence des emplois et équipements (ou inversement) : quel est le bon niveau d'armature de services ? - Accompagner le vieillissement de la population par le rapprochement des services (médicaux ou particuliers) - Espaces partagés de proximité avec des services qui s'y déplacent ou des services « ambulants » (bus France Services, bibliobus, télémédecine, etc.) - Priorité aux « empêchés des mobilités » (personnes vieillissantes et ménages précaires dépendants quasi-exclusivement de la voiture) - Réduire / optimiser le nombre de déplacements : une priorité (le meilleur déplacement - comme pour l'énergie - est celui que l'on ne réalise pas) - Mettre en place des voies réservées de TC et/ou de co-voiturage sur les pénétrantes autoroutières 			

THEME : ENVIRONNEMENT / QUALITE DE VIE

10. Consommation d'énergie (en 2021)



ANALYSE / CONSTATS

Un mix énergétique majoritairement importé et reposant sur les énergies fossiles :

- La consommation énergétique sur le territoire du SCOT était d'environ 10 500 GWh en 2021, soit une consommation de 24 MWh/hab. contre 25 au niveau régional).

- 70 % des consommations proviennent de la Métropole (ce qui correspond à la répartition de la population selon les EPCI).

- Le territoire est largement dépendant d'énergies extérieures, dont les énergies fossiles (à au moins 69 %), tandis que les énergies renouvelables et les organo-carburants occupent un faible pourcentage (8 %).

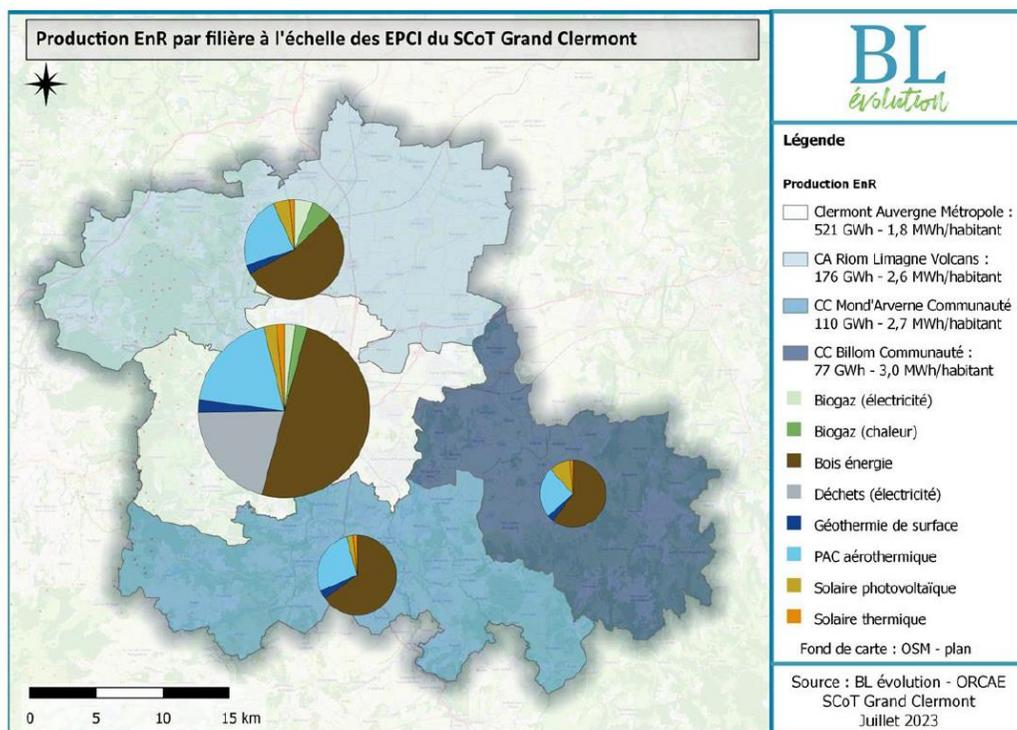
- Le secteur résidentiel représente 31 % des consommations : dont la moitié est liée au chauffage au gaz (29 % pour le transport routier et 24 % pour l'industrie).

- CAM et RLV sont marquées par leur activité économique plus développée : le tertiaire est ainsi plus consommateur (respectivement 17 % et 12 %), mais également le secteur industriel.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
<ul style="list-style-type: none"> - On consomme beaucoup / on produit peu d'énergie sur le territoire - Les externalités négatives sont donc reportées sur d'autres territoires 			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
			x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Rappel : le ZEN a les mêmes échéances que le ZAN (2050) - Rechercher une harmonisation entre les 4 PCAET du Grand Clermont - Territorialiser le ZEN : en fonction des spécificités territoriales (ex : le bois-forêt) + avec un objectif de solidarité entre territoires - Articuler les différentes politiques publiques énergie et alimentation (PAT) / patrimoine/paysage / politique foncière sinon risque d'injonctions contradictoires 			

II. Production d'énergies renouvelables - ENR (en 2021)



ANALYSE / CONSTATS

Une dynamique positive de production d'ENR sur le territoire mais des filières encore largement insuffisamment développées au regard des objectifs nationaux et européens :

- +70 % de production ENR en 10 ans (de 520 GWh en 2011 à 885 GWh en 2021).

- Le premier vecteur de production d'ENR est le bois et autres biomasse solide, qui représentent 54 % de la production totale d'ENR (environ 470 GWh). Le solaire photovoltaïque (production d'électricité) représente seulement 4 % (mais multiplié par 3) et la géothermie 3 %.

- Des réseaux de chaleur déjà existants, avec une conversion du gaz vers des filières ENR envisageable.

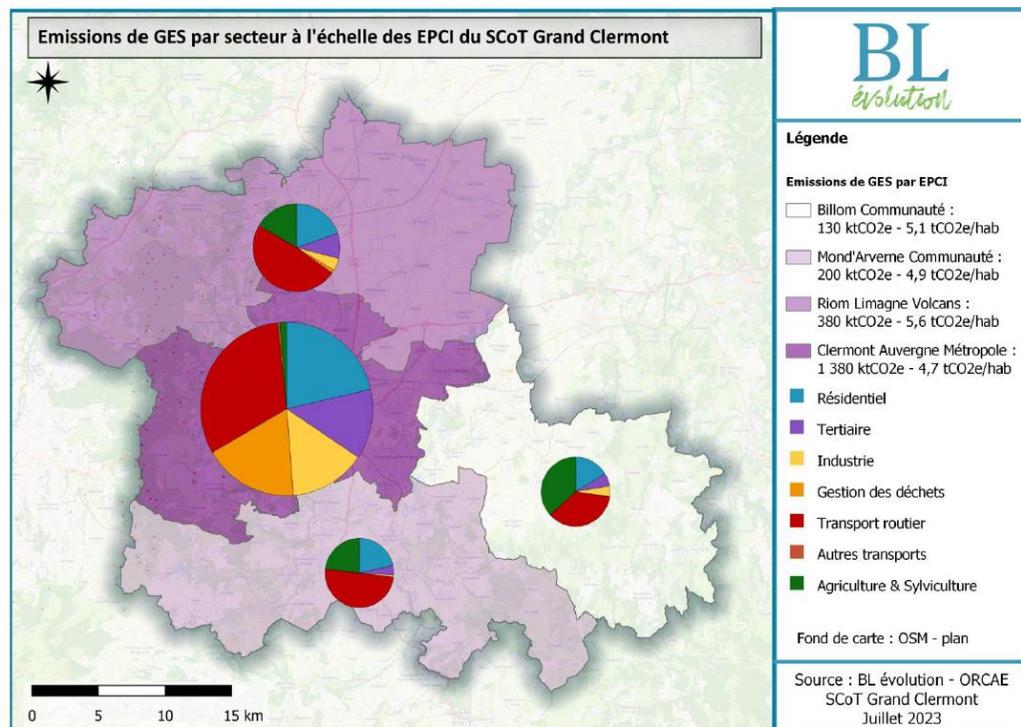
- Des gisements de production ENR encore inexploités : éolien sur RLV et Mond'Arverne, récupération de chaleur fatale industrielle, notamment sur les grands sites comme Michelin.

- Des filières de production à renforcer : le solaire (photovoltaïque et thermique), le biogaz, la géothermie de surface.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
- Les 4 PCAET ne sont pas toujours compatibles : ils devraient être conçus à une échelle supérieure aux EPCI			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler la question de l'énergie dans le cadre du SCOT : au niveau dans SCOT entre les 4 EPCI / en associant l'Aduhme et le SIEG - Croiser les questions d'émissions de GES et d'inégalités sociales - Enjeu d'autonomie et de souveraineté du territoire (production d'énergie) - Développer le mix des énergies : ne pas tout miser sur l'électrique ! - L'objectif n°1 doit être la sobriété - Question de la provenance du bois-énergie (et comprendre pourquoi le volume a baissé ces dernières années) ? - Le bois-énergie n'est pas prioritaire par rapport au bois-construction 			

12. Emissions de Gaz à effet de serre - GES (en 2021)



ANALYSE / CONSTATS

Une empreinte carbone qui stagne depuis 2015 :

- Les émissions de GES sur le territoire du SCOT étaient d'environ 2 100 ktCO₂ équivalent en 2021 soit une consommation de 4,8 tCO₂ équivalent/hab. contre 5,5 tCO₂e/hab. en moyenne pour la région AURA.

- Les EPCI du territoire et le SCOT sont moins émetteurs par habitant par rapport aux échelles départementale, régionale et nationale. Les GES sont plus ou moins répartis selon la population des différents EPCI, avec 66 % des émissions provenant de la Métropole.

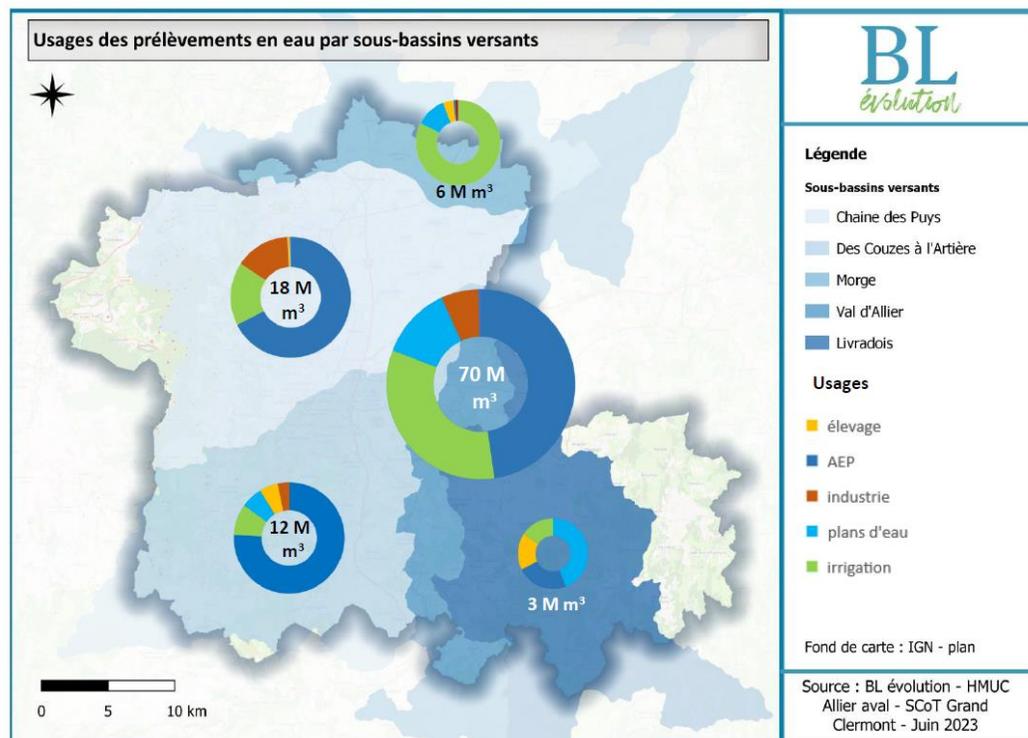
- Le transport routier (36 %) est le principal secteur émetteur. La consommation de carburant pétrolier (et donc fossile) par les automobiles et poids lourds en est la cause.

- 67 500 tonnes de CO₂ séquestrées par an sur le territoire. Au total, la séquestration annuelle de CO₂ représente 10 % des émissions de GES du territoire, or il faudrait atteindre l'objectif de 100 % d'ici 2050.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les consommations de produits importés dans le calcul de l'empreinte carbone - Evaluer le stockage carbone sur le territoire (forêts, prairies, zones humides, etc.) - stockage carbone : prendre en compte la production brute et nette 			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître ce que l'on entend et calcule à travers l'empreinte carbone du territoire - Efforts différenciés entre les riches qui se déplacent et les plus pauvres qui n'ont pas forcément les moyens de se déplacer - Utiliser le bois local dans la construction (stockage carbone) - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments (liens avec les mobilités) 			

13. Etat de la ressource en eau



ANALYSE / CONSTATS

Une ressource en eau sous pressions - dégradée écologiquement et menacée par le changement climatique :

- Un état écologique dégradé pour la grande majorité des cours d'eau (90 %).
- 30 % des cours d'eau ont un état chimique mauvais (substances prioritaires et dangereuses).
- Nappe souterraine de l'Allier en mauvais état chimique avec présence de nitrates.
- Des pressions fortes sur les cours d'eau de plaine : recalibrage, drainage, extraction de sédiments, pollutions diffuses (nitrates, pesticides), etc.
- + 71 % de surface irriguée en 8 ans.
- Des prélèvements destinés majoritairement à l'alimentation en eau potable (63 %), mais aussi à l'agriculture (29 %) et à l'industrie (8 %).
- Le changement climatique va renforcer la sévérité des étés (difficulté de recharge de la retenue de Naussac) et le nombre d'années sèches.

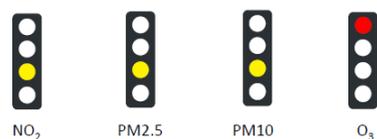
Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
- Développement fort d'une irrigation intensive (et plus de surfaces irriguées)			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- L'impact de l'élevage sur les consommations en eau semble faible sur le territoire : données à préciser ? - Quel rôle et quel poids des plans d'eau dans les prélèvements en eau : à préciser ?			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
- Partir de la ressource disponible et adapter ensuite la consommation (et non l'inverse) - La ressource en eau est vitale et prioritaire - Viser la sobriété pour tous les usages et un bon partage de la ressource entre les usagers - Pratiques agricoles à adapter pour limiter l'usage de l'eau (liens avec PAT et autonomie alimentaire) - Favoriser et rétablir les fonctionnements écologiques des cours d'eau et des zones humides - Coordination des Syndicats des eaux et interconnexion des réseaux - La question du partage de la ressource est essentielle !			

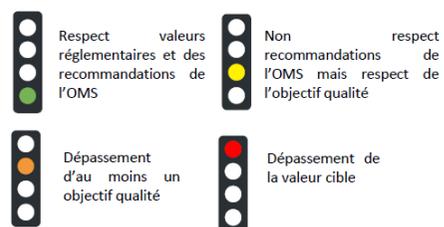
14. Pollutions atmosphériques et qualité de l'air

Des concentrations de polluants atmosphériques ne respectant pas toujours les seuils recommandés par l'OMS

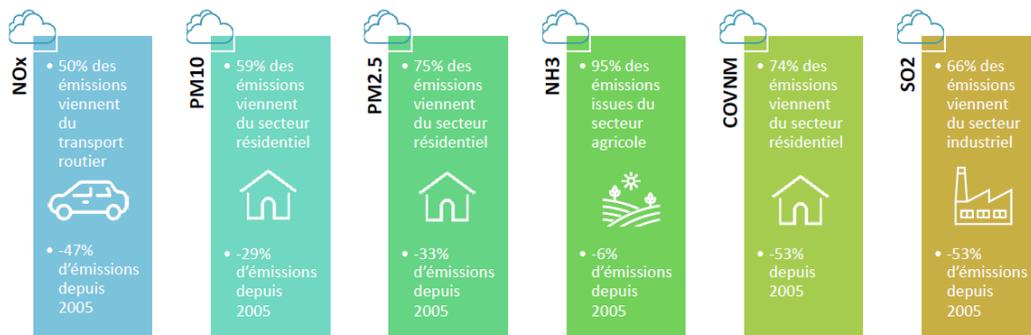
Bilan sanitaire des concentrations en polluants atmosphériques



Coût de l'inaction : 1 200 € / habitant / an



Des émissions globalement en baisse sur le territoire



ANALYSE / CONSTATS

Une baisse globale des émissions qui reste insuffisante :

- Des concentrations de polluants atmosphériques qui ne respectent pas toujours les seuils recommandés par l'OMS : non-respect pour le dioxyde d'azote (NO₂), les particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀) et dépassement de la valeur cible pour l'ozone (O₃).

- Les émissions de particules fines sont principalement liées : au trafic routier, au chauffage et à l'industrie.

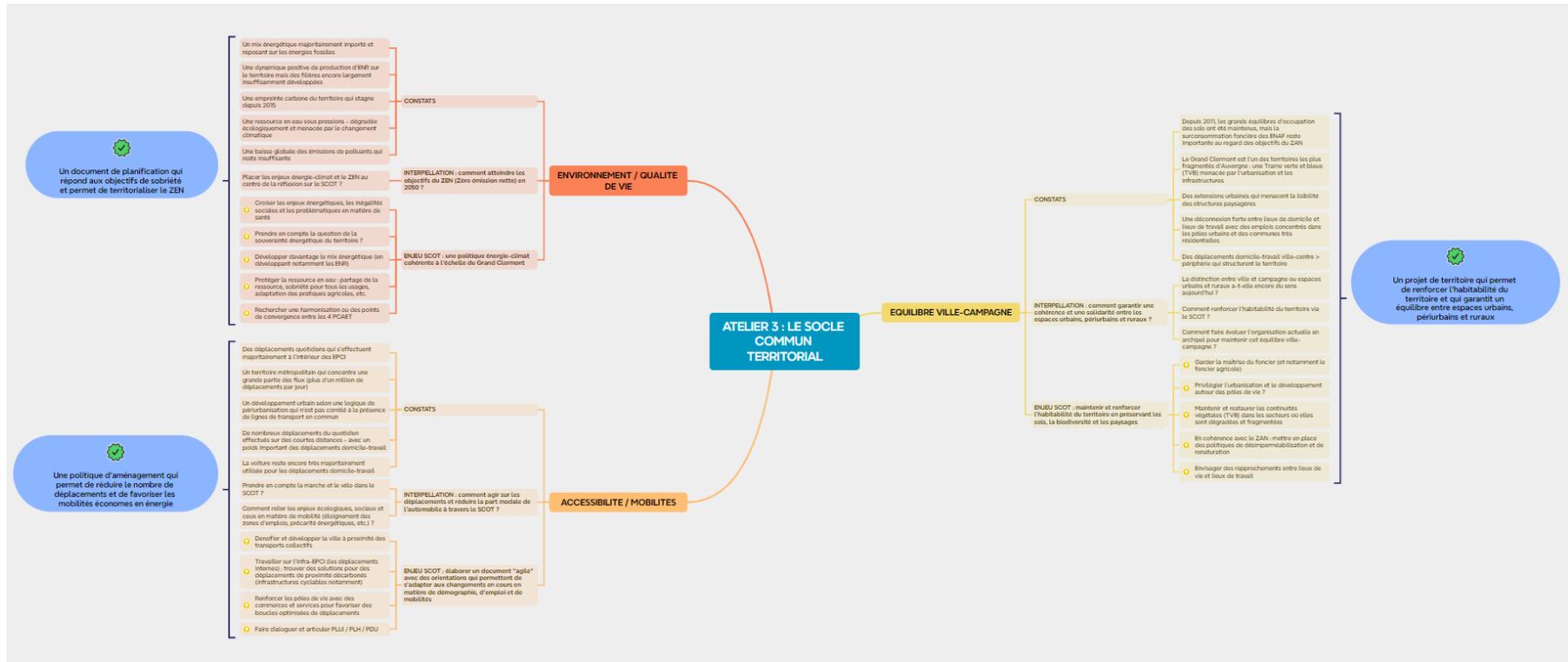
- L'agriculture est le principal émetteur d'ammoniac (NH₃). Le résidentiel est le principal émetteur de COVNM (74 %) et de particules fines. L'industrie est le principal émetteur d'oxyde de soufre (SO₂) à 66 %. Le transport routier est le principal émetteur de NO_x, avec 50 % des émissions du territoire.

- 70 % de notre état de santé dépend de facteurs environnementaux et socio-économiques.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
- PPA (Plan de protection atmosphère) à l'échelle de la Métropole			
FAIBLESSES			
- La proposition d'élargir le PPA aux autres EPCI n'a pas été retenue (ils sont seulement associés). Les autres EPCI ne bénéficient donc pas de subventions et d'aides conditionnées à l'élaboration d'un PPA			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Réaliser une analyse des PCAET et mettre en avant les points de convergence mais aussi ce qui diverge (périmètre EPCI pas forcément pertinents pour les PCAET et de manière générale pour traiter les enjeux énergie-climat)			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le trafic automobile : on ne peut pas uniquement s'appuyer sur les voitures électriques (sources également de pollutions : matériaux, frottement...) - Attention sur le chauffage au bois : les systèmes industriels sont moins polluants que les chauffages individuels - Accélérer la rénovation des bâtiments sans oublier la question de la ventilation pour un air intérieur de meilleure qualité 			

7. SCHEMA DE SYNTHSE GENERAL : LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SCOT AU REGARD DES REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER



EQUILIBRE VILLE-CAMPAGNE

CONSTATS

Depuis 2011, les grands équilibres d'occupation des sols ont été maintenus, mais la surconsommation foncière des ENAF reste importante au regard des objectifs du ZAN

Le Grand Clermont est l'un des territoires les plus fragmentés d'Auvergne : une Trame verte et bleue (TVB) menacée par l'urbanisation et les infrastructures

Des extensions urbaines qui menacent la lisibilité des structures paysagères

Une déconnexion forte entre lieux de domicile et lieux de travail avec des emplois concentrés dans les pôles urbains et des communes très résidentielles

Des déplacements domicile-travail ville-centre > périphérie qui structurent le territoire

La distinction entre ville et campagne ou espaces urbains et ruraux a-t-elle encore du sens aujourd'hui ?

INTERPELLATION : comment garantir une cohérence et une solidarité entre les espaces urbains, périurbains et ruraux ?

Comment renforcer l'habitabilité du territoire via le SCOT ?

Comment faire évoluer l'organisation actuelle en archipel pour maintenir cet équilibre ville-campagne ?

ENJEU SCOT : maintenir et renforcer l'habitabilité du territoire en préservant les sols, la biodiversité et les paysages

● Garder la maîtrise du foncier (et notamment le foncier agricole)

● Privilégier l'urbanisation et le développement autour des pôles de vie ?

● Maintenir et restaurer les continuités végétales (TVB) dans les secteurs où elles sont dégradées et fragmentées

● En cohérence avec le ZAN : mettre en place des politiques de désimperméabilisation et de renaturation

● Envisager des rapprochements entre lieux de vie et lieux de travail



Un projet de territoire qui permet de renforcer l'habitabilité du territoire et qui garantit un équilibre entre espaces urbains, périurbains et ruraux


Une politique d'aménagement qui permet de réduire le nombre de déplacements et de favoriser les mobilités économes en énergie

- Des déplacements quotidiens qui s'effectuent majoritairement à l'intérieur des EPCI
- Un territoire métropolitain qui concentre une grande partie des flux (plus d'un million de déplacements par jour)
- Un développement urbain selon une logique de périurbanisation qui n'est pas corrélé à la présence de lignes de transport en commun
- De nombreux déplacements du quotidien effectués sur des courtes distances - avec un poids important des déplacements domicile-travail
- La voiture reste encore très majoritairement utilisée pour les déplacements domicile-travail
- Prendre en compte la marche et le vélo dans le SCOT ?
- Comment relier les enjeux écologiques, sociaux et ceux en matière de mobilité (éloignement des zones d'emplois, précarité énergétiques, etc.) ?
-  Densifier et développer la ville à proximité des transports collectifs
-  Travailler sur l'intra-EPCI (les déplacements internes) : trouver des solutions pour des déplacements de proximité décarbonés (infrastructures cyclables notamment)
-  Renforcer les pôles de vie avec des commerces et services pour favoriser des boucles optimisées de déplacements
-  Faire dialoguer et articuler PLUi / PLH / PDU

CONSTATS

INTERPELLATION : comment agir sur les déplacements et réduire la part modale de l'automobile à travers le SCOT ?

ENJEU SCOT : élaborer un document "agile" avec des orientations qui permettent de s'adapter aux changements en cours en matière de démographie, d'emploi et de mobilités

ACCESSIBILITE / MOBILITES



Un document de planification qui répond aux objectifs de sobriété et permet de territorialiser le ZEN

Un mix énergétique majoritairement importé et reposant sur les énergies fossiles

Une dynamique positive de production d'ENR sur le territoire mais des filières encore largement insuffisamment développées

Une empreinte carbone du territoire qui stagne depuis 2015

Une ressource en eau sous pressions - dégradée écologiquement et menacée par le changement climatique

Une baisse globale des émissions de polluants qui reste insuffisante

CONSTATS

Placer les enjeux énergie-climat et le ZEN au centre de la réflexion sur le SCOT ?

INTERPELLATION : comment atteindre les objectifs du ZEN (Zéro émission nette) en 2050 ?

❶ Croiser les enjeux énergétiques, les inégalités sociales et les problématiques en matière de santé

❷ Prendre en compte la question de la souveraineté énergétique du territoire ?

❸ Développer davantage le mix énergétique (en développant notamment les ENR)

❹ Protéger la ressource en eau : partage de la ressource, sobriété pour tous les usages, adaptation des pratiques agricoles, etc.

❺ Rechercher une harmonisation ou des points de convergence entre les 4 PCAET

ENJEU SCOT : une politique énergie-climat cohérente à l'échelle du Grand Clermont

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE VIE